

LES CRIMES ECONOMIQUES DE L'HOMME D'AFFAIRE TALON DEvenu PRESIDENT PAR ACCIDENT

Les échos des crimes économiques de Patrice TALON dans la sous-région sont légions sur internet. Suite à notre investigation, nous avons découvert que Patrice TALON n'est pas à son premier coup de tentative de déstabilisation économique et politique en Afrique.

- Nous nous souvenons du rapport du cabinet d'audit français Mazars, dans lequel il a été prouvé que son appât du gain exacerbé a presque conduit à la faillite des ICS (Industries Chimiques du Sénégal) à cause de ses pratiques de corruption mafieuses et déloyales, qui lui permettaient de se procurer les intrants à un prix inférieur à celui fixé. L'impact social a été dramatique pour le Sénégal.

- Même scénario en Côte-d'Ivoire, où, en tant que partenaire du premier fournisseur mondial de fertilisants, sa gestion aurait enregistré des pertes estimées à 60 millions de dollars (environ 33 milliards de francs CFA). Ne limitant pas ses fraudes à l'extérieur du Bénin, il les poursuit sur sa terre natale. En effet son "palmarès" néfaste au Bénin est impressionnant. Quatre plaintes ont été déposées contre lui.

Plainte 1

Dans le cadre de sa gestion calamiteuse du PVI-Nouvelle Génération (Programme de Vérification des Importations – Nouvelle Génération), Patrice TALON a violé l'article 156 du Code des Marchés Publics et a ainsi causé l'annulation de son contrat par la Direction Nationale des Marchés Publics et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics pour faux et usage de faux. Une plainte est alors portée contre Bénin Control SA et le Président de son Conseil d'Administration qui n'est nul autre que Patrice TALON. Il faut savoir que si les autorités n'avaient pas réagi pour suspendre ce contrat, l'individu aurait empoché 400 milliards de francs CFA presque 800 millions d'euros par an. Suite à cette suspension, TALON engage des poursuites et réclame 12 milliards FCFA comme dommages et intérêts devant les tribunaux dans ce dossier de contrat PVI-Nouvelle Génération résilié.

Plainte 2

Rappelons nous que l'association des producteurs de coton a porté plainte contre lui pour vol de la production cotonnière lors de la campagne cotonnière 2011/2012. Ils lui reprochent d'avoir profité de la privatisation de la filière pour mettre en place un système mafieux qui a privé les producteurs du fruit de leur labour. Cette privatisation s'est matérialisée par le monopole de cet homme qui s'est toujours refusé à toute obligation de résultats, de transparence et de reddition des comptes. Ce qui lui permettait de déclarer le tiers de la production nationale et ainsi affaiblir ce secteur clé de l'économie de son pays. A défaut d'être patriote, il n'a donc aucun scrupule à réduire à la pauvreté des

**BRAQUAGE D'ETAT AU BENIN
ALI BABA ET LES 40 VOLEURS**

LES CRIMES ECONOMIQUES DE L'HOMME D'AFFAIRE TALON DEvenu PRESIDENT PAR ACCIDENT

millions de paysans.

Plainte 3

Une autre plainte dans le dossier coton a été déposée contre Patrice TALON lorsque celui ci a poussé le vice en allant jusqu'à détourner des subventions destinées aux cononculteurs à hauteur de 70 milliards de CFA soit près de 100 millions d'euros. Ces subventions, "captées" par l'individu, n'ont pas eu l'effet escompté et ont tout simplement ruiné le contribuable béninois sans qu'il y ait eu croissance de la production. Mais force est de constater que sa gestion de la filière cotonnière a "coïncidé" avec la descente aux enfers de la production de coton au Bénin loin derrière le Mali et le Burkina.

Plainte 4

Une plainte additionnelle a été déposée contre TALON lorsqu'il est illégalement allé retirer 2.7 milliards de francs CFA des caisses de la douane avec la complicité d'un colonel des douanes (relevé entre temps de ses fonctions). Autant de crimes économiques auxquels devait répondre sieur TALON qui a préféré se soustraire à la justice de son pays en fuyant. Il faut préciser que depuis que Patrice TALON a été écarté du PVI et de la production du coton, les secteurs coton et Port Autonome de Cotonou connaissent une embellie notable... est-ce une coïncidence ?

Donc selon TALON, pour l'avoir empêcher de tuer l'économie du pays en étouffant les poumons de l'économie béninoise à savoir le Port Autonome de Cotonou et la filière cotonnière, le Président Boni YAYI doit payer de sa vie.

Vu le profil de l'homme, il devient indubitable que Patrice TALON achète les consciences ou élimine, comme il a tenté de le faire avec le Président de la République, tous ceux qui pourraient constituer un obstacle sur le chemin de ses intérêts privés.